

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Les Dunes



Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Rue Pierre-Michel d'Annoville - 50660 ANNOVILLE

Tél. 02.33.76.83.00 Fax 02.33.76.83.49

E-mail : cias.mdr@wanadoo.fr

Etablissement Public territorial

Organisme gestionnaire : Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montmartin sur Mer

Le 22/07/2014

Madame, Monsieur,

Les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitent la bienvenue. La maison de retraite « Les Dunes » est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ouverte depuis le 29 décembre 2000. La structure est administrée par le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du canton de Montmartin-sur-Mer. L'établissement est médicalisé, habilité à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Vous avez choisi notre résidence et nous vous remercions de votre confiance. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour assurer votre bien-être et votre sécurité. Sachez que tout est mis en œuvre pour que le meilleur accueil vous soit offert et que vous puissiez trouver dans notre établissement tout le réconfort aussi bien physique que moral.

Ce livret d'accueil vous est remis afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement. Il est également destiné à votre famille. N'hésitez-pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles nous seront précieuses pour améliorer nos conditions d'accueil et de séjour.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Recevez mes respectueux sentiments.

Le Directeur,

Olivier Delhumeau.

L'établissement



Situation géographique

Géographiquement, la maison de retraite est située au centre de la commune d'Annoville sur l'axe Bréhal- Montmartin-sur-Mer et à proximité de Coutances. La commune d'Annoville appartient au département de la Manche (50).

Fonctionnement

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil totale est de 61 lits dont 60 places en hébergement permanent et 1 place en accueil de jour ou de nuit s'adressant à des personnes vivant à leur domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une prise en charge ponctuelle pour soulager les familles.

Le public accueilli

L'établissement accueille, sauf dérogation, des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans dont la vie quotidienne nécessite une aide partielle ou totale dans les actes de la vie courante.

Service annexe

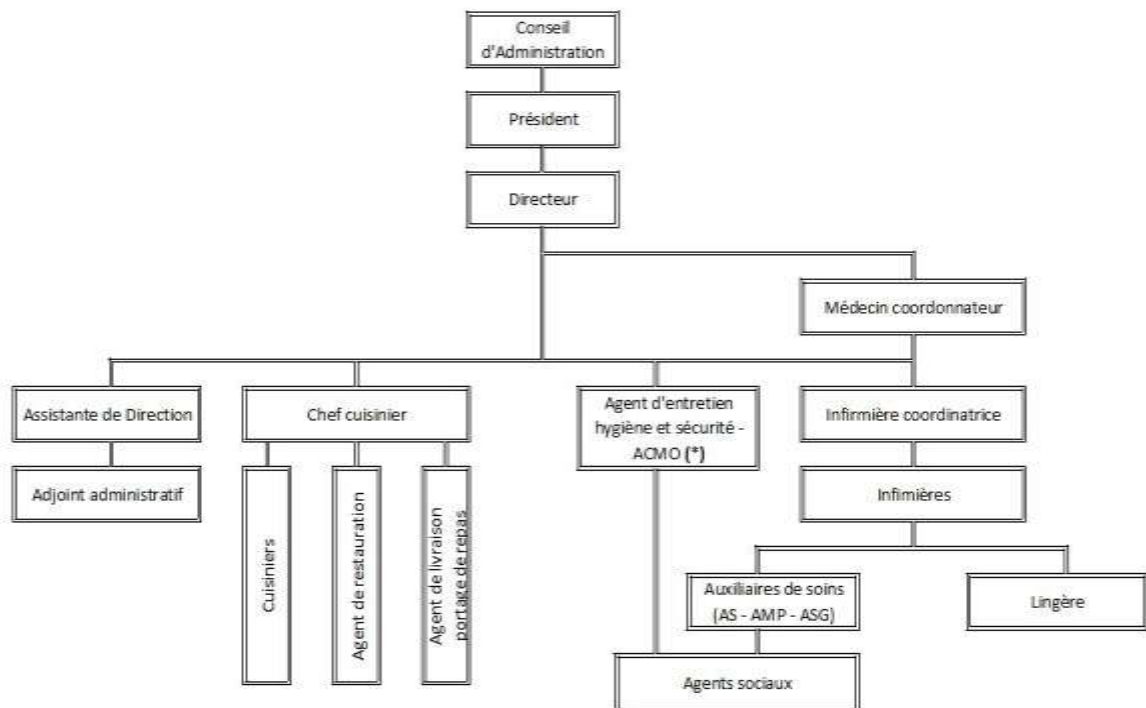
Un service de portage de repas en liaison froide à domicile est proposé sur l'ensemble du canton de Montmartin Sur Mer pour la population de plus de 60 ans ou en situation d'handicap ou de difficultés temporaires. Ce service peut être adapté en fonction des besoins des bénéficiaires. Les tarifs sont affichés dans le hall d'entrée, les renseignements peuvent être pris auprès du secrétariat aux horaires d'ouverture habituels.

Organisation de l'établissement

EHPAD Les Dunes
50660 ANNOVILLE

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

28/03/2013



En l'absence du Directeur :

L'infirmière coordinatrice assure les fonctions de direction organisationnelle.

L'assistante de direction assure les fonctions de direction budgétaire.

L'agent d'entretien, en qualité d'agent chargé de l'hygiène et de la sécurité, a autorité sur l'ensemble du personnel dans le cadre de la sécurité et de l'application des protocoles d'hygiène.

L'ensemble du personnel bénéficie d'une formation en adéquation à son poste. Des référents de service sont à votre écoute. La liste de ces personnes est affichée dans le hall d'accueil.

Il existe un comité éthique qui veille au développement de la bientraitance dans les actes de la vie courante. Une charte annexée à la fin de ce document détaille les missions confiées à cette instance.

Environnement

Les chambres se situent sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée se trouvent :

- le salon des embruns où sont servis tous les repas y compris le petit-déjeuner,
- les bureaux administratifs,
- la lingerie,
- la cuisine.

Deux jardins intérieurs sont à votre disposition.

A l'étage, se trouvent :

- les services techniques médicaux : bureau de l'infirmière coordinatrice, pharmacie, salle de transmission,
- le Pôle d'activités en soins adaptés réservé aux résidents de l'EHPAD nécessitant sur avis médical d'ateliers thérapeutiques.

Horaires d'ouverture



L'établissement est ouvert au public tous les jours de 9h00 à 20h30.

Le secrétariat vous accueille de 8h00 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Sécurité, assurance et mutuelle

Sécurité

L'EHPAD les Dunes relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public (maison de retraite et EHPAD). Pour votre sécurité, l'ensemble du personnel est soumis tous les ans à une formation sécurité incendie.

Assurance

L'établissement est assuré par la mutuelle SHAM, société hospitalière d'assurance, qui couvre les dégâts occasionnés par le résident au sein de l'établissement au titre de la responsabilité civile.

Mutuelle

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance maladie avec Harmonie mutuelle. Vous avez la possibilité d'adhérer à cette complémentaire santé par le biais de l'établissement.

Votre Séjour

Votre logement

Vous disposez d'une chambre individuelle de 20 m² minimum équipée d'une prise de télévision avec la possibilité de vous abonner personnellement à des chaînes satellites. La salle de bain est dotée d'un espace douche, d'un lavabo et de sanitaires. Ce logement, pour votre sécurité, est équipé d'un système d'appel placé à proximité de votre lit et également dans la salle de bain.

Si l'établissement fournit le mobilier, vous pouvez néanmoins apporter quelques meubles sous réserve que ceux-ci ne présentent pas de risque en matière de sécurité et qu'ils permettent un libre accès aux dispositifs médicaux.

Pour des raisons de sécurité, votre téléviseur, s'il n'est pas récent, devra avoir fait l'objet d'une révision dans les 6 derniers mois, avec la remise auprès du secrétariat d'une attestation de bon fonctionnement.

Le téléphone

Il est mis à votre disposition une ligne téléphone dont l'ouverture est facturée dès le premier appel sous forme d'un forfait pour l'ensemble de votre séjour. Les communications sont ensuite décomptées à la minute. La facturation trimestrielle est réalisée par le service administratif.



Tout appel extérieur nécessite de composer le 0 préalablement au numéro de votre correspondant.

Votre numéro de téléphone est le 02.33.76.....

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour à l'heure du déjeuner. Le personnel administratif est habilité, avec votre accord et par convention signée avec La Poste, à recevoir pour vous les courriers recommandés.

Vous pouvez déposer votre courrier dans la boîte aux lettres située dans le hall d'accueil. En cas de difficulté, le personnel est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre courrier.

Si vous souhaitez faire suivre votre courrier à votre personne de confiance, il vous est conseillé de souscrire à un contrat de réexpédition auprès de la Poste.



Votre adresse est :

EHPAD « Les Dunes »

35 rue Pierre Michel d'ANNOVILLE

Appartement n°... ..

50 660 ANNOVILLE

Le linge



Votre linge personnel, hormis le linge fragile, peut être lavé par l'établissement. Pour éviter les pertes, votre trousseau devra être marqué à vos nom et prénom, avant l'admission. A défaut, le linge ne pourra pas être distribué.

La restauration

Tous nos repas sont élaborés par notre chef cuisinier et son équipe avec avis d'un service diététique. Les différents régimes sont préparés en fonction de la prescription médicale. Les menus sont affichés toutes les semaines. Afin de recueillir votre satisfaction, vous aurez l'occasion de rencontrer le chef-cuisinier à chaque déjeuner et si vous le souhaitez de participer à une commission menu hebdomadaire. Lors de cette commission vos observations seront prises en compte pour l'élaboration des menus suivants.

Tous les repas sont servis au salon « les Embruns » aux horaires suivants :

- Le petit-déjeuner dès 8h15
- Le goûter à 15h45
- Le déjeuner à 12h30
- Le dîner à 18h30

Vous pouvez inviter vos proches à venir déjeuner avec vous quand vous le souhaitez, l'inscription se fait 48h avant auprès du personnel.

Visites et sorties

La liste des résidents et le numéro de leur appartement sont affichés dans le hall de l'Etablissement.

Les sorties sont libres mais nous vous conseillons de nous prévenir en cas d'absence afin d'éviter toute recherche.

Absences : hospitalisation et vacances

Hospitalisation

En cas d'hospitalisation, votre chambre vous est réservée, il vous sera alors déduit l'équivalent du forfait hospitalier à compter du 4^{ème} jour d'absence.

Vacances

Vous avez la possibilité de partir en vacances dans la limite de 5 semaines par an. L'absence doit être au minimum de 72 heures pour l'application d'un tarif réservation.

Durant vos absences, votre chambre peut faire l'objet de travaux de réfection vous assurant un logement toujours en parfait état.

Santé et Bien-être



L'accompagnement et les soins

Chaque résident conserve le libre choix de son médecin traitant, des auxiliaires paramédicaux et de son pharmacien. Cependant, dans le cadre de la sécurisation du circuit des médicaments, des conventions ont été signées avec les pharmacies de Quetteville et de Lingreville.

L'intervention de ces professionnels ne peut se faire que par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

Conformément à la réglementation, des conventions ont été validées avec le Centre Hospitalier de Coutances et le Centre Hospitalier Spécialisé du Bon Sauveur de Saint-lô. Ces conventions ont pour objectifs de faciliter l'accès aux soins nécessitant des compétences absentes de l'établissement.

Dans le cadre du plan Alzheimer, un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés ouvert, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30, propose différentes activités, encadrées par du personnel qualifié. L'admission est prononcée sur avis médical.

Un médecin coordonnateur est présent dans l'établissement. Il est chargé de la coordination des soins avec l'ensemble des intervenants interne et externe.

Les services

Pédicure

Les pédicures-podologues peuvent intervenir au sein de l'établissement.

Coiffeur

Vous pouvez faire intervenir le coiffeur de votre choix où vous rendre dans un salon de coiffure sur la commune avec la possibilité d'être accompagné. Renseignement auprès du personnel.

Les coordonnées ainsi que les tarifs des pédicures et des coiffeurs intervenant dans l'établissement sont affichés dans le hall d'entrée.

Culte

Chaque mercredi, à 17h, un office religieux catholique est célébré par l'aumônier du canton, au salon « les Embruns » au rez-de-chaussée. Pour toute autre confession, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos attentes.



Les activités au quotidien

Au cours de la semaine, différentes activités vous sont proposées :

- Séances cinéma
- Jeux de société
- Spectacles
- Chants
- Atelier massage-manucure
- Atelier informatique
- Gymnastique douce
- Atelier mémoire

Le programme des animations et l'actualité « des Dunes » vous sont renseignés dans le journal interne « Le Petit Journal des Dunes », qui vous est distribué chaque fin de mois. Toutes les suggestions sont les bienvenues. Toutes ces activités sont accessibles à tous.

Informations

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'actualité de l'établissement (menus, planning des animations...) dans le hall d'accueil.

Frais de séjour

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par arrêté du Conseil Général de la Manche sur proposition du Conseil d'administration du CIAS de Montmartin Sur Mer. Ils sont révisés chaque année et font l'objet d'une information dans le petit journal.

Les frais de séjour correspondent au tarif hébergement auquel s'ajoute le ticket modérateur au titre de la dépendance. Pour les personnes domiciliées hors département, la dépendance est intégralement facturée au résident. Un dossier APA devra être déposé auprès du Conseil Général du domicile de la personne.

Les tarifs sont affichés dans le hall d'entrée.

L'accessibilité aux informations de santé

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'ensemble des données sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis le personnel.

Tout résident peut accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation soit sous forme de communication.





CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Durant votre séjour, vous avez droit au respect absolu de votre liberté d'adulte et de votre dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

ARTICLE I – CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

ARTICLE II – DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ARTICLE III – UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.



ARTICLE IV – PRESENCE ET ROLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ARTICLE V – PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ARTICLE VI – VALORISATION DE L'ACTIVITE

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

ARTICLE VII – LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.





ARTICLE VIII – PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

ARTICLE IX – DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.



ARTICLE X – QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personnes âgées dépendantes doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

ARTICLE XI – RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille

ARTICLE XII – LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

ARTICLE XIII – EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégées non seulement ses biens mais aussi sa personne.

ARTICLE XIV – L'INFORMATION, MEILLEURE MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



Le Comité d'éthique Les Dunes

Ses missions :

Veiller à ce que chaque patient ou résident demeure acteur de sa vie quel que soit son handicap, dans toute la mesure du possible.

Respecter la dignité et l'autonomie des patients et résidents.

Améliorer la qualité de vie et des soins.

Affirmer la place des familles dans la participation à la vie de l'institution.

Quelles que soient ses opinions et ses convictions personnelles, toute personne exerçant au sein de l'EHPAD LES DUNES s'engage à recevoir cette charte comme un ensemble de repères fondamentaux à mettre en œuvre dans les choix, les décisions et les actions à entreprendre, et à pérenniser ainsi l'esprit qui a marqué leur fondation.

Sa composition :

Le Comité est composé de 15 membres maximum.

Les membres du comité sont recrutés sur la base du volontariat au sein de l'établissement.

Des membres représentants les usagers peuvent y siéger.

Le comité est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur nommé par le comité.

L'EHPAD LES DUNES

s'engage, avec l'ensemble de ses acteurs - personnels, médecins, bénévoles et autres partenaires - à promouvoir les attitudes et développer les moyens permettant :

- de reconnaître et de défendre la dignité de toute existence humaine, en respectant la vie depuis son commencement jusqu'à sa fin et en permettant à chacun de rester sujet de son histoire,
- de dispenser avec compétence aux personnes accueillies soins et prise en charge en recherchant les techniques et les attitudes les mieux appropriées à chacun,
- d'accueillir et d'accompagner chaque personne telle qu'elle est, en respectant ses convictions, ses habitudes de vie, et en tenant compte de ses liens et de son environnement,
- d'apporter à chacun l'aide qu'il peut espérer pour traverser ses situations d'épreuve et de souffrance,
 - **d'aider chacun à rester acteur de sa vie, à pouvoir construire ou reconstruire son existence et s'ouvrir aux autres**
- de cultiver un esprit d'équipe permettant à tous les partenaires de l'établissement de collaborer au même projet dans une responsabilité partagée et une estime réciproque,
- de favoriser la formation de chacun dans le domaine qui lui est propre, et de proposer des espaces de rencontre et de réflexion ainsi que des lieux de parole et d'évaluation pour mieux répondre aux enjeux du soin, aux défis sociaux et éducatifs et à l'évolution des besoins, permettant à chacun de vivre sa dimension spirituelle afin de chercher à donner sens à sa vie.

CONSIGNES DE SECURITE MAISON DE RETRAITE



EN CAS D'INCENDIE DANS VOTRE CHAMBRE

GARDEZ VOTRE CALME, NE CRIEZ PAS "AU FEU"



Si vous le pouvez :

- Quittez votre chambre en refermant la porte.
- Prévenez immédiatement le personnel du service.



Si vous ne pouvez vous déplacer :

- Donnez l'alerte en utilisant l'appel malade.
- Baissez-vous car l'air frais est près du sol.



EN CAS D'INCENDIE HORS DE VOTRE CHAMBRE

Si vous pouvez évacuer :

A l'audition du signal d'alarme ou sur ordre :

- Suivez les indications données par le personnel ou les services-pompiers.
- Fermez les fenêtres et la porte de votre chambre.



Si vous ne pouvez vous déplacer :

- Restez dans votre chambre.
- Signalez votre présence avec l'appel-malade.

Si vous le pouvez :

- Fermez portes et fenêtres.
- Calfeutrez votre porte avec des serviettes et arrosez-la.
- Manifestez votre présence à la fenêtre.



PREVENTION

Résidents et visiteurs

- Ne fumez pas.
- N'encombrez pas l'accès aux moyens de secours.
- Laissez toujours libre les issues et dégagements.
- Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (extincteurs, trappes de désenfumage, blocs de secours, ...).
- N'installez pas d'appareil de chauffage.
- Respectez les règles de sécurité.
- Fermez toujours la porte en sortant.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

